

Embarquement à destination de l'année 2024-2025

Tout l'équipage est prêt pour l'embarquement. Les membres de l'équipage ont préparé une année remplie d'escales toutes aussi intéressantes, motivantes et palpitantes les unes que les autres.

La tour de contrôle s'assurera de guider chaque élève, chaque réussite par notre projet éducatif tout au long de l'année scolaire.

Nous accomplirons notre mission de vol en nous assurant de développer le savoir, le savoir-être et le savoir-faire pour que chacun puisse prendre envol et arrive à sa destination.

Sous le thème de l'aviation, nous ferons des escales pour découvrir de nouveaux apprentissages, de nouvelles nationalités, de nouveaux membres d'équipage et pour construire notre identité, notre avenir.

Ce carnet de bord permettra à chaque pilote de bien connaître nos règles à bord d'Air Fatima.

Prenez le temps de bien les lire afin que nous puissions travailler en collaboration, en cohérence et en respect pour atteindre notre destination ultime : la réussite éducative de chacun.

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter un très bon voyage sur les ailes d'Air Fatima.

Prêt pour le décollage !

Votre équipe de la tour de contrôle





Christian Landry
Directeur

landry.christian@cssob.gouv.qc.ca
poste 5602





Karlyne Rhéaume
Directrice adjointe

rheume.karlyne@cssob.gouv.qc.ca
poste 5603

Projet éducatif 2022-2027



Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à notre communauté éducative nos orientations, nos priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de toute l'équipage de Notre-Dame-de-Fatima et des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite du centre de service scolaires de l'Or-et-des-Bois. La version complète du projet éducatif est disponible sur le site internet de l'école.

Notre mission :

Développer le savoir, le savoir-être et le savoir-faire de chacun pour prendre son envol et arriver à sa destination.

Notre vision :

Chaque membre de l'équipage bénéficiera d'un environnement sain et collaboratif afin de se poser avec succès à sa destination.

Nos valeurs :

Collaboration

Participer activement et positivement à la réalisation de nos objectifs communs.

Cohérence

Soutenir, par nos gestes et nos paroles, les choix et les décisions prises dans l'école afin de travailler ensemble.

Respect

Soutenir le bien-être des autres par le choix de nos paroles et de nos gestes.

Nos enjeux et nos objectifs

Enjeu #1 : La vulnérabilité des élèves

Augmenter le nombre d'élève obtenant la note de 73 % à tous les niveaux scolaires

Enjeu #2 : La collaboration école famille

Mettre en œuvre des pratiques probantes de communication

Mettre en œuvre des pratiques probantes pour accueillir nos nouvelles familles et nos membres d'équipage

Enjeu #3 : Le milieu sain et sécuritaire

Mettre en œuvre des pratiques probantes en intervention éducative

Assemblée Générale

12 septembre 2024 à 18 h 30

DATES IMPORTANTES



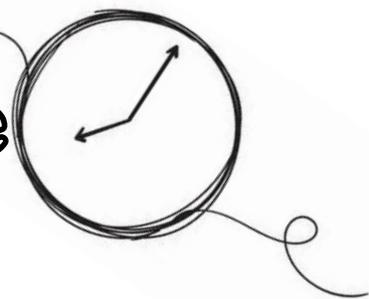
PRÉSCOLAIRE

26 août 2024 - M 5 ans	19 h, pour les parents seulement
4 septembre 2024 - M 4 ans	18 h 30, pour les parents seulement
10 octobre 2024 - M 5 ans 28 novembre 2024 - M 4 ans	Rencontre de parents, première communication remise à l'élève
Mi-octobre 2024	Portfolio et communication officielle
1 novembre 2024	Fin de la première étape
20 février 2025 - M 5 ans 27 mars 2025 - M 4 ans	Rencontre de parents
28 février 2025	Fin de la deuxième étape
Avril 2025	Communication officielle
20 juin /10 juillet 2025	Fin de la troisième étape / Bilan envoyé par la poste

PRIMAIRE

5 septembre 2024	Rencontre pour expliquer le fonctionnement de la classe (1 ^{er} cycle seulement)
12 septembre 2024	Rencontre pour expliquer le fonctionnement de la classe (2 ^e et 3 ^e cycle) Assemblée générale
1 novembre 2024	Fin de la première étape
28 novembre 2024	Rencontre de parents et première communication officielle
28 février 2025	Fin de la deuxième étape
27 mars 2025	Rencontre de parents
Avril 2025	Communication officielle
20 juin /10 juillet 2025	Fin de la troisième étape / Bilan envoyé par la poste

Horaire de la journée



PRÉSCOLAIRE

Avant-midi :

8 h 15 à 11 h 15

Après-midi :

12 h 35 à 14 h 27

PRIMAIRE

Avant-midi :

8 h 15 Entrée des élèves

8 h 20 Début des cours

10 h 05 Récréation

10 h 20 Fin de la récréation

11 h 15 Fin des cours

Après-midi :

12 h 35 Entrée des élèves

12 h 40 Début des cours

14 h 25 Récréation

14 h 40 Fin de la récréation

15 h 35 Fin des cours

ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Nous vous informons que l'**accès** à la cour d'école **commence à 8 h 05 le matin et à 12 h 25 le midi**. Tous les enfants inscrits au service de garde doivent monter au local du service de garde dès leur arrivée à l'école.

TRAJET ÉCOLE-FOYER

L'élève doit bien se conduire sur le trajet école-foyer. Lorsque l'élève arrive à l'école (autobus ou marcheur), il peut entrer dans la cour d'école à 8 h 05. Il quitte la cour d'école immédiatement après les heures de classe.

Règles de vie

Absences de l'enfant

- Si l'absence est subite ou s'il y a un retard de l'enfant, le parent avise avant 8 h 30 ou 12 h 45 en téléphonant à l'école au (819) 824-2739 poste 5636 ou via le **Portail-Parents** (notre école utilise la tuile « Absences ». Vous pourrez l'utiliser pour informer le **secrétariat, le service de garde et l'enseignante** d'une absence à venir ou pour motiver une absence de votre enfant. Vous serez aussi informés de ses absences par le biais du Portail. **Aucun élève n'est autorisé à quitter seul l'école durant les heures de cours. Une personne responsable doit venir chercher l'enfant.**
- Si l'enfant fréquente le service de garde, le parent appelle au (819) 824-2739 option 5

Toutes les absences peuvent causer des retards académiques. L'école n'est pas tenue de fournir les travaux scolaires manqués avant la période de l'absence. Il est de **votre responsabilité de reprendre à la maison les travaux** qui ont été faits en classe lors de votre retour. (Voyages, événements sportifs, maladies ou autres)

Absentéisme

La présence à l'école est obligatoire tous les jours du calendrier scolaire pour les élèves de maternelle 4 ans à 6^e année. Tous les programmes scolaires, toutes les activités éducatives et toutes les sorties sont obligatoires. Un élève qui accumule plus de dix (10) jours d'absence non justifiés est considéré comme un cas d'absentéisme. La démarche que l'école utilise dans une telle situation est :

1. Lettre de la direction aux parents;
2. Lorsque la situation ne s'améliore pas, signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

Accès à l'école

Tous les parents et les visiteurs doivent se présenter à l'entrée principale, sonner et s'identifier directement au bureau du secrétariat.

Entre 11 h 30 et 12 h 30, vous devez toujours utiliser la porte du service de garde à l'arrière, coin du débarcadère d'autobus, pour entrer dans l'école.

Pour prendre rendez-vous avec un membre du personnel ou la direction, vous devez téléphoner au: (819) 824-2739 ou écrire un message dans le carnet de bord de votre enfant.

Assurance-écolier

Il est de votre responsabilité d'avoir une assurance accident adéquate pour votre enfant.

Bibliothèque

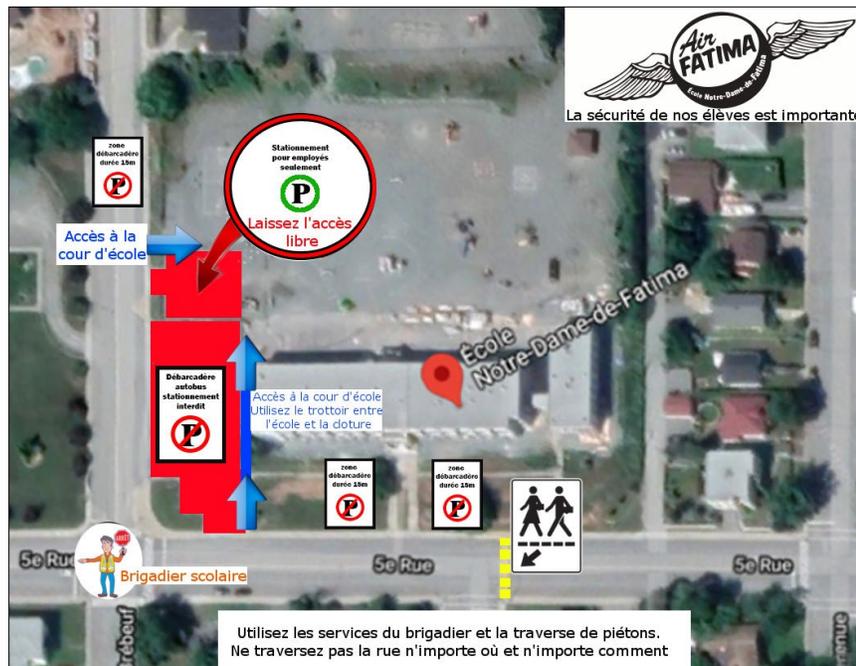
Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire selon des périodes intégrées dans l'horaire. Sous la surveillance du titulaire, l'élève procède à l'emprunt de volumes. Les livres détériorés ou perdus seront facturés aux parents. L'élève ne pourra pas emprunter de livres tant que les frais ne seront pas acquittés.

Bicyclette

Les élèves peuvent utiliser la bicyclette selon la politique de l'école pour les mois de septembre et d'octobre ainsi que les mois de mai et juin. L'école n'assume pas la responsabilité des vols ou bris des bicyclettes. Le port du casque de sécurité est recommandé.

Brigadier

Le meilleur endroit pour déposer votre enfant à l'école est à une des intersections des rues Brébeuf et 5^e Rue. Le brigadier fera traverser votre enfant en toute sécurité.



Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de nom du répondant

Pour tout changement, le secrétariat de l'école doit être informé. Il est de la responsabilité de l'autorité parentale de fournir à l'école les endroits où la rejoindre en cas d'urgence et de fournir toute l'information pertinente concernant l'état de santé de son enfant. Elle doit compléter la feuille fournie à cette fin, en début d'année. Le dossier officiel ne sera expédié que sur demande écrite à la nouvelle école.

Collation

L'école privilégie les collations santé telles que les fruits, fromage, crudités, compote de fruits et tout autres aliments nutritifs faciles et rapides à consommer. Il est interdit de manger des bonbons et de mâcher de la gomme, sauf lors d'activités spéciales précisées par l'enseignant de votre enfant.

Débarcadère d'autobus et zone débarcadère 5e Rue et rue Brébeuf

L'utilisation du débarcadère d'autobus est interdite entre 8 h et 16 h. Il est strictement interdit de déposer votre enfant et de circuler dans le débarcadère d'autobus que ce soit en auto ou à pied. Dans la zone du débarcadère 5^e Rue et rue Brébeuf, il est possible de débarquer votre enfant, mais il est interdit d'y rester stationné durant les heures achalandées des arrivées des élèves. Toute personne contrevenant à cette réglementation est assujettie à des contraventions municipales.

Devoirs et leçons

L'autorité parentale voit à la supervision des devoirs et leçons de son enfant en **consultant le carnet de bord** et en **signant les travaux demandés** selon l'exigence de l'enseignant (e).

Éducation physique

Il faut présenter obligatoirement un billet médical pour l'exemption d'un cours d'éducation physique.

Habillement

Les vêtements et les chaussures doivent être adaptés aux saisons. L'hygiène, la propreté, la convenance et le respect des règles et valeurs de l'école sont requis dans notre milieu d'éducation. En respect des règles de l'école, le ventre et la majeure partie de l'épaule ainsi que les sous-vêtements doivent être cachés. L'école se donne le droit de retourner l'élève à la maison s'il ne respecte pas ces règles. Le port de la casquette, du foulard et de la tuque est interdit à l'intérieur de l'école. La coiffure, le maquillage et l'habillement ne doivent pas avoir d'impact négatif sur le comportement ni compromettre la sécurité ou la réussite des élèves. Le cas échéant, l'école se donne le droit d'intervenir.

Matériel scolaire

Tout matériel doit être conservé en bon état. Les dommages doivent être réparés et les pertes remboursées. Le transport de livres et de cahiers doit se faire dans un sac solide et imperméable.

Médication :

Lorsque votre enfant doit prendre un **médicament avec ordonnance**, vous devez compléter un formulaire. Pour un **médicament sans ordonnance** (Tylenol, Advil, etc.), **vous devez envoyer une autorisation écrite au préalable** au secrétariat.

Objets perdus ou volés

L'école ne rembourse pas les objets personnels perdus ou volés. Nous vous demandons de bien identifier les vêtements. Un bac est installé à la porte du service de garde, vous pouvez y retrouver les objets perdus.

Objets personnels des élèves

Les appareils électroniques (cellulaire, iPod, tablette numérique, montre intelligente et autres.), les jeux et les jouets de la maison ne peuvent être apportés à l'école sauf avec permission de l'enseignante ou de l'éducatrice du service de garde.

Stationnement du personnel

Il est strictement interdit de se stationner ou de circuler dans le stationnement du personnel lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant que ce soit en auto ou à pied, et ce, en tout temps.

Transport scolaire

En cas de tempête ou de grand froid, soyez à l'écoute des postes locaux de radio dès 7 h, consultez le www.cssob.gouv.qc.ca en cliquant sur l'autobus jaune ou encore, téléphonez au Centre de services scolaire au (819) 825-4220. S'il y a annonce du retard du transport scolaire, l'école demeure ouverte, les élèves sont accueillis par leur enseignant (e) pour du travail d'enrichissement, mais aucune nouvelle matière n'est enseignée.

L'élève doit respecter les règles de conduite établies par le transport scolaire.

Règlements de la cour d'école

Les 3 règles de la cour d'école

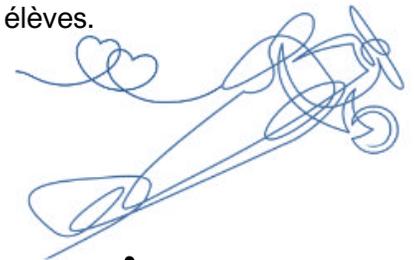
- ✈ Est-ce sécuritaire ce que tu fais ?
- ✈ Est-ce la bonne façon d'utiliser ce module, ce matériel ?
- ✈ Est-ce que tu respectes tes capacités ?

Ces attitudes et ces comportements s'appliquent en tout temps incluant la cour d'école, l'attente aux autobus, le transport, le chemin école-maison, le service de garde et par l'intermédiaire des médias sociaux.

Respect des autres et des intervenants :

- ✈ J'ai un langage et un comportement respectueux en tout temps avec les adultes et les pairs (esprit sportif).
- ✈ Je respecte l'horaire du parc-école.
- ✈ Je respecte les consignes de l'adulte et les limites des autres élèves.

Un enfant qui joue bien,
apprend bien!



Service de garde et service de surveillance du midi

L'école Notre-Dame-de-Fatima est dotée d'un service de garde et d'un service de surveillance du midi. Notre service de garde est ouvert tous les jours de classe prévus au calendrier scolaire ainsi que les journées pédagogiques. Cependant, veuillez prendre note que les deux services sont **FERMÉS** lors des congés spéciaux ainsi que lors des jours fériés (Noël, Pâques, etc.) Pour les règlements, veuillez vous référer au document: Réglementation 2024-2025 sur le site

Internet de l'école: <https://www.cssob.gouv.qc.ca/prescolaire-primaire/notredamedefatima>



Le service de garde est disponible le matin, le midi et après les heures de classe.

Le service de surveillance n'est offert que sur l'heure du midi.

Responsable du service de garde

Carolane Bissonnette

☎ (819) 824-2739

✉ notredamedefatima@cssob.gouv.qc.ca

Les heures d'ouverture de la responsable

**8h30 à 13h00 et
de 14h00 à 16h30**

Les 5 conditions pour être un bon pilote de son l'apprentissage



Je me mets en action



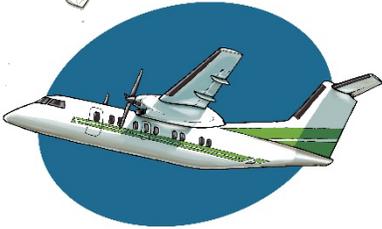
J'utilise les stratégies efficaces



J'utilise le matériel adéquatement



Je développe et utilise mes connaissances et compétences



Je communique positivement

